



# Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays de Saint-Brieuc

## RAPPORT FINANCIER 2022

*Présenté en Conseil d'Administration du 29 mars 2023*

Les comptes annuels ont été établis par le cabinet Compta Com et validés par notre Commissaire aux Comptes Maître Magali Cosquer. Ils ont été présentés en Conseil d'Administration le 29 mars 2023.

Sur le plan des ressources humaines, l'exercice 2022 aura notamment été marqué par de nombreux recrutements en lien avec une création de poste et le remplacement de plusieurs salariés quittant leurs fonctions :

- Départ de 4 personnes (Baptiste PACQUETEAU, CEP ; Myriam JOLY, Chargée d'accueil ; Rodolphe RECOLIN, chargé d'animation ; Olivier THOMAS, CEP)
- Arrivée de 6 personnes (Olivier THOMAS, CEP remplaçant Baptiste ; Théo FOURNIER, CEP – création de poste ; Nicolas PASQUEREAU, Conseiller en économie d'énergie en remplacement d'un congé maternité ; Thomas BODET, Chargé d'animation en remplacement de Rodolphe ; Charly LE BRETON, CEP en remplacement d'Olivier ; Meven MOISAN, Conseiller Info-Energie en remplacement de Myriam et avec une réorganisation de l'équipe).

Par ailleurs, le début d'année a également été marqué par le retour de plusieurs arrêts maladie.

Ainsi, en 2022, l'équipe de l'Agence a été constituée de 23 salariés pour 17,6 Equivalent Temps Plein (au lieu de 18,7 prévus).

Comme en 2021, mais pour des raisons différentes, l'année 2022 a été particulièrement marqué par des difficultés de Ressources humaines pour les remplacements et les arrêts maladie, dans un contexte de forte activité sur l'ensemble des secteurs de l'association.

Par ailleurs, un groupe de travail, constitué d'administrateurs et de salariés, a permis la mise en place d'un accord d'entreprise rendant plus fluide la gestion du temps de travail (mise en place d'un Compte Epargne Temps...), le télétravail, l'utilisation de notre grille de classification des emplois et des salaires. Ce travail est une étape de préparation avant la mise en place d'une future convention collective en 2024.

## Compte de résultat

Le budget prévisionnel 2022, approuvé en Assemblée générale le 27 avril 2022, s'établissait à 899 000 € en produits et en charges.

**CHARGES** : Les charges s'élèvent à **870 002 €** en hausse par rapport à l'exercice précédent (775 495 €). Elles sont inférieures de 3% au budget prévisionnel et majoritairement constituées de charges de personnel (79%). Cet écart au prévisionnel s'explique par deux facteurs principaux :

- Une hausse des charges de personnel par rapport au prévisionnel liée notamment au turnover de l'équipe qui a occasionné le versement de primes de rupture conventionnelle et des périodes de tuilage,
- Des charges plus faibles sur les fournitures/matériels/prestations, les formations/colloques, les dotations aux amortissements.

**PRODUITS** : Les produits s'élèvent à **872 801 €** en hausse par rapport à l'exercice précédent (818 172 €), et 3 % en dessous du budget prévisionnel. Cet écart au budget prévisionnel s'explique par :

- Quelques subventions qui n'ont pas été obtenues à la hauteur des demandes de l'ALEC (SDE22, SBAA...).
- Quelques budgets prévus, mais non consommés en totalité (ex : soutien à l'investissement de l'ADEME pour la création du 6<sup>ème</sup> poste de CEP) et dont les recettes ne seront pas appelées.
- Quelques actions non réalisées en totalité et pour lesquelles les subventions n'ont pas été appelées en totalité.
- Des recettes supplémentaires notamment du Conseil départemental pour le soutien à la lutte contre la précarité énergétique et des produits exceptionnels.

En outre, il est à noter que plusieurs missions essentielles de l'ALEC sont structurellement mal financées : le conseil et l'accompagnement pour des projets de rénovation (résultat de -28 000 € sur cette action), la lutte contre la précarité énergétique (-10 000 €) et l'animation territoriale Energie/Climat (-14 000 €). Ces actions sont inscrites dans l'objet associatif de l'ALEC et, depuis plusieurs années, malgré le déséquilibre financier, l'association choisit de puiser dans ses fonds propres pour les assumer. Evidemment, cela se fait au détriment d'autres actions qui pourraient être testées et contribue à empêcher la création d'un fonds de roulement sécurisant pour l'association.

Il résulte des chiffres précédents un excédent global de **2 799 €**, contre 42 677 € en 2021.

## Bilan comptable et indicateurs financiers

Le bilan s'établit à **476 054 €** en 2022 contre 465 640 € en 2021.

Le faible résultat de l'exercice 2022 contribue à maintenir les fonds associatifs à 300 127 € (contre 297 328 € en 2021). En revanche, la trésorerie baisse de 50 534 € pour s'établir à 198 568 € au 31 décembre 2022 (contre 249 102 € au 31 décembre 2021).

Les créances s'élèvent à 267 883 €, elles correspondent essentiellement aux soldes de subventions qui restent à recevoir en début d'année pour les actions réalisées en 2022.

Les dettes fournisseurs, pour une valeur de 19 524,56 €, sont constituées de factures reçues, mais non réglées au 31 décembre (prélèvement ou règlement prévus en janvier) et de factures non reçues au 31 décembre, mais engagées.

Les autres dettes s'élèvent à 146 183 €, elles correspondent principalement aux dettes fiscales et sociales (salaires et charges de décembre, URSSAF, congés dus et charges associées...).

Le besoin en fonds de roulement est en nette augmentation à la fin 2022 en atteignant 102 175 € (contre 49 769 € en 2021). Cette augmentation traduit l'augmentation des créances (et notamment le montant des subventions à recevoir) au regard de la stabilité des fonds propres et des dettes.

La capacité d'autofinancement (CAF) est en nette diminution en passant de 55 432 € en 2021 à 5 877 € en 2022. Cette CAF correspond à la capacité de l'association à générer de la trésorerie. En 2022, elle est très faible. Cela peut avoir un impact sur la capacité d'investissement de l'association.